



Sur les marchés

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 6 février 2008

Est-il autorisé de fumer sur un marché qui est couvert mais non clos par des murs ?

Réponse :

Lorsque le marché est terminé, notamment la nuit, est-il fermé ?

Si la réponse est oui, il y est interdit de fumer. Si la réponse est non, l'interdiction ne le concerne que si son gestionnaire en décide ainsi.